

INSERTION ■ Sur les douze premiers mois, 3.150 jeunes ont déjà signé un emploi d'avenir

Le contrat a été rempli en région Centre

Un contrat de trois ans, pour les jeunes, avec un accent mis sur la formation. Après un début lent, la mobilisation des services de l'État a permis au dispositif de prendre son rythme de croisière.

Matthieu Villeroy

matthieu.villeroy@centrefrance.com

Le Centre a tenu ses objectifs, ou presque. En douze mois, 3.150 jeunes ont déjà signé un emploi d'avenir alors qu'il fallait conclure 3.750 contrats aidés. Avec ce volume, la région affiche un taux de 84 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale. Le fruit d'une mobilisation qui a permis aux services publics et territoriaux, hier, d'afficher une certaine satisfaction.

Parmi les bénéficiaires, Yann Cresson. Âgé de 25 ans, il a signé en juillet dernier un contrat d'agent communal pour les localités de Vrigny et Grivaines, situées dans le Pithiverais. « Après ma 3^e, j'étais sorti de l'école. Puis, à 18 ans, j'ai été embauché dans une usine d'engrais à Pithiviers qui a fermé un

an plus tard. » Son nouvel emploi lui a permis de rompre avec l'aspect aléatoire des missions d'intérim, exercées durant six longues années.

La mise en place de ces contrats aidés vise à casser l'inexorable croissance du chômage des jeunes en France. Même si son recul s'est légèrement amorcé sur les derniers mois, « nous sommes encore une région où il est supérieur à 25 % », a reconnu Jean-Patrick Gille, président des missions locales du Centre.

Un taux d'abandon visiblement faible, autour de 7 %

Les missions locales sont en première ligne des emplois d'avenir. Ce sont très souvent elles qui détectent les bénéficiaires potentiels. « Les 400 salariés des vingt Missions locales ont accueilli, en 2012, 50.000 jeunes et assuré un suivi pour 42.000 d'entre eux. » Un travail qui ne se cantonne pas à l'écoute mais s'inscrit, souvent, dans l'élaboration des formations, aspect obligatoire de ces



SECTEUR. Seuls 17 % des emplois d'avenir concernent le secteur marchand.

emplois aidés afin d'en favoriser la réussite. Le taux d'abandon en cours de route est visiblement faible, autour de 7 %.

Quant aux postes ouverts, ils concernent tout d'abord des associations (39 %), puis les col-

lectivités locales (30 %) et les établissements publics sanitaires (16 %). Afin d'empêcher un effet d'aubaine de la part des employeurs privés qui privilégieraient un emploi d'avenir au détriment d'un contrat classi-

que, le dispositif a limité leur nombre. Seuls 17 % des postes concernent le secteur marchand.

« Au premier semestre 2014, l'effort se poursuivra avec la même intensité », selon Pierre-Étienne Bisch, le préfet de région. Le volume des contrats aidés sera connu au débat de l'année prochaine.

L'enveloppe financière est conséquente. En région Centre, la prise en charge par l'État de 75 % de la masse salariale de ces emplois d'avenir représente un montant annuel de 90 millions d'euros. ■

➔ **À noter.** 478 contrats ont été signés dans le Cher, 563 en Eure-et-Loir et 725 dans le Loiret.

TERRITOIRE

Disparité. Le dispositif des emplois d'avenir suscite un intérêt plus ou moins grand, en fonction des origines géographiques. Un accent particulier a été mis sur les jeunes issus des zones particulières. « Le taux attendu par le gouvernement se situe autour de 20 %. Il est de 25 % pour les jeunes issus des zones rurales mais n'est que de 16,8 % pour ceux des quartiers sensibles », a détaillé Pierre-Étienne Bisch.

L'approche n'est pas la même en fonction des départements. « Dans l'Indre et le Cher, le dispositif fonctionne mieux que dans le Loiret et en Eure-et-Loir. »

« Au premier semestre 2014, l'effort se poursuivra avec la même intensité. »

PIERRE-ÉTIENNE BISCH. Préfet de région

